



## CONSEIL POUR L'OBSERVATION DES REGLES D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE DANS LES MEDIAS

**AVIS N° 013/2017**

**Objet:** Plainte de Mlle BIANQUINCH contre Pape Ousseynou DIALLO de Tamba

Le Tribunal des Pairs du CORED a examiné le 21 décembre 2016 la plainte de Mademoiselle Péna Rosalie BIANQUINCH, aide-infirmière et résidente au quartier Gourel-Barry de Tambacounda contre Pape Ousseynou DIALLO, correspondant du Journal L'Observateur dans ladite région. Cette plainte porte sur un article publié dans le numéro du 3886 du mercredi 31 août 2016 sous le titre «Tambacounda – prostitution clandestine : Une aide-infirmière et une ménagère arrêtées dans une auberge».

Le Tribunal des Pairs a, après analyse du dossier, jugé irrecevable la plainte de Mlle BIANQUINCH parce qu'une procédure judiciaire a déjà été enclenchée contre le correspondant de l'Observateur à Tambacounda, Pape Ousseynou DIALLO. Et conformément aux textes qui régissent le CORED, le Tribunal des pairs n'est pas habilité à examiner des dossiers portés devant la Justice.

Toutefois, le Tribunal des pairs a jugé très préoccupant le cas du correspondant de l'Observateur à Tamba. Il y a déjà eu trois différentes plaintes le concernant au Tribunal des pairs du CORED, les unes plus accablantes que les autres. Pape Ousseynou DIALLO est multi récidiviste et porte préjudice à des citoyens par des articles ne respectant pas les règles professionnelles et déontologiques. En conséquence, le Tribunal des pairs recommande fortement aux responsables du Quotidien l'Observateur de prendre les mesures nécessaires afin qu'il ne continue plus, par ses agissements, à porter atteinte à la crédibilité des journalistes ;

Fait à Dakar, le 10 février 2017

Le Tribunal des Pairs du CORED

